

Madame Martine Cerf
Secrétaire générale
EGALE
29 rue du docteur Lombard
92130 Issy les Moulineaux

Paris, le 15 avril 2017

Réponses de Benoît Hamon aux questions du Collectif laïque

1.

La loi de 1905 est le fruit précieux d'un savant et riche compromis auquel le Président de la République, en tant que garant des institutions, doit rester fidèle. Le débat sur la généralisation en Alsace-Moselle de l'interdiction de subvention aux cultes demeure vivant et conserve toute sa pertinence. Néanmoins je ne juge pas opportun de l'ouvrir par le biais de sa constitutionnalisation dès aujourd'hui. Je veillerai toutefois à ce que ce point soit mis au débat de la conférence pour une VIème République que j'organiserai.

NSP

Le principe d'égalité figure dans notre constitution. En ce sens, votre question est déjà juridiquement couverte. Toutefois, la question de l'égalité réelle est cruciale. C'est pourquoi je propose de mettre en place un corps de contrôle interministériel chargé de former, détecter et enquêter sur les discriminations. Les inégalités hommes-femmes seront au cœur de ses priorités d'action. Voilà pourquoi je propose un doublement du budget du Ministère des droits des femmes

Oui. Je suis sensible à ce que la pratique sportive soit la plus émancipatrice possible. Le principe de neutralité défendu par le Mouvement olympique y contribue. La proposition de numéro vert « laïcité » que je formule (cf. infra) peut être utile à celles et ceux qui se questionnent sur son application et sa portée. Le sport, comme d'autres activités de loisir doit également être préservé des discriminations : c'est dans cet esprit que je propose la mise en œuvre d'un corps de contrôles interministériel destiné à les détecter et les prévenir.

2.

Oui. Parce que j'ignore pas les difficultés et les tensions qui existent parfois, et l'instrumentalisation qui peut être faite de la laïcité, je propose de mettre en place un numéro vert joignable 7j/7 et 24h/24 pour que les individus confrontés à un refus d'appliquer la laïcité puissent trouver une protection de l'Etat. L'article 31 de la loi de 1905 permet en théorie cette protection face aux pressions et aux contraintes illégitimes. Néanmoins, face à la confusion dans le débat public sur qu'implique réellement la laïcité, le besoin d'avoir un contact direct avec des personnes compétentes en la matière correspond au besoin de ceux qui dans la vie quotidienne, professionnelle, associative... est de plus en plus prégnant. L'idée de ce numéro vert est de pouvoir donc apporter à tout citoyen qui en fait la demande une réponse appropriée en droit.

Je vous ai répondu plus haut. Néanmoins, je serai particulièrement attentif à ce que dans la nouvelle région Grand Est, le régime plus favorable aux cultes en Alsace-Moselle ne soit pas étendu aux autres territoires par l'intermédiaire de l'action du conseil régional. C'est une question nouvelle liée à la fusion des régions sur laquelle je demanderai au contrôle de légalité des préfetures d'être vigilant. Soit dit en passant, c'est aussi en pensant à ce type de sujets que je m'oppose à la création d'un pouvoir réglementaire aux régions comme Emmanuel Macron l'a laissé entendre.

3. Oui

Sur ce sujet, je pense que les citoyens sont en avance sur la société politique. J'en appelle à une clarification et à une évolution de notre droit pour une véritable aide médicale à mourir pour toutes les personnes atteintes d'une maladie incurable, au moment où elles le souhaitent, et non plus seulement lorsque le pronostic vital est engagé à court terme.

La liberté de conscience des enfants dans les crèches est un sujet très important où je crois nécessaire de rappeler le droit. Dans les crèches publiques, ce principe est évidemment garanti par le principe de neutralité du service public qui doit être affirmé. S'agissant des établissements privés ou des écoles hors contrats, les choses sont moins simples car il peut y avoir un caractère propre. Pour autant, cela ne peut justifier les éventuelles pressions ou actions de prosélytisme qui devront être sanctionnées dès lors qu'elles ont un caractère excessif ainsi que la jurisprudence de la CEDH l'a établi.

4. Oui. Je ferai en sorte que l'Université soit au cœur de la société. J'investirai 1 milliard d'euros par dans l'enseignement supérieur et la recherche. Il n'y a pas de savoir scientifique sans possibilité de le soumettre au doute et à la critique. Cela implique l'observation de la laïcité dans l'enseignement et les travaux de recherche.

La loi Carle a pu susciter une grande émotion quand elle a été votée. Je le comprends évidemment mais je constate en même temps que son application concrète ne déstabilise pas notre système dès lors qu'est garanti le fait que le service public soit accessible dans tous les territoires. Cela vaut donc également pour l'éducation. La présence d'un établissement privé ne doit pas être un prétexte à l'absence d'établissement laïque. Par conséquent, si la démographie l'exige, je ferai en sorte que cette école/collège/lycée ouvre. J'y ai veillé comme ministre de l'éducation nationale.

Non. L'école, comme tout service public, doit être un cadre de neutralité. Néanmoins, pour éviter l'exclusion systématique de certains parents, il ne me semble pas pertinent que le principe doive s'étendre aux adultes accompagnateurs. En revanche, je pense qu'il appartient aux enseignants qui encadrent ces sorties d'être vigilants à ce qu'elle serve pas de cadre au prosélytisme religieux quel qu'il soit.

Oui. J'y suis favorable. La laïcité doit être bien sûr enseignée à l'école. Mais il faut aller plus loin. Ce principe doit irriguer en permanence l'esprit civique. Les initiatives qui y concourent comme les journées de la laïcité sont donc à mon avis les bienvenues. Le travail des organisations d'éducation populaire en la matière est également indispensable sur le terrain. Des collectivités territoriales prennent également des initiatives remarquables dans ce domaine. Cette journée de la laïcité serait donc une occasion de mettre en valeur et de donner une dimension nouvelle à ce travail souvent méconnu.